

PETIT MEMENTO À L'USAGE DU PILOTE UALRT

Je suis élève

Pour le moment, tout va bien !

Je commence mon cursus et mets tout en oeuvre pour obtenir rapidement mon PPL !

◆ Comment planifier mes vols ?

- Je prends mes rendez-vous : attention le planning peut être bien chargé à l'avance. Seuls le secrétariat et les instructeurs ont accès au planning. Je ne prends pas mes rendez-vous seul.
- J'annule mes rendez-vous le plus tôt possible quand je ne peux pas venir.
- Les rendez-vous annulés cause météo, le sont uniquement à l'initiative de l'instructeur.

◆ Comment travailler la théorie ?

Je travaille la théorie en ayant pour objectif l'obtention de mon examen, afin de réaliser mes navigations solo.

Pour cela :

- je m'abonne à une formule « e-learning » (Aérogliogli ou Mermoz) obligatoire pour les nouveaux inscrits depuis la rentrée d'octobre 2015 (conseillé pour les autres). Je peux compléter les cours en ligne avec le livre de mon choix.
- je travaille le manuel du pilote d'avion, pour les inscrits précédents.
- je viens au cours de théorie organisés par l'équipe pédagogique de l'aéroclub.
- je pose des questions aux instructeurs lors des séances pratiques, ou les jours où il fait mauvais (venir avec des notes ou des références précises dans le manuel).

PETIT MEMENTO À L'USAGE DU PILOTE UALRT

Je suis pilote breveté

Je dois avoir volé dans les 3 mois précédents pour effectuer un vol en tant que commandant de bord au sein de l'aéroclub .

Conditions d'expérience récente par avion

type	expérience récente solo	expérience récente double commande	vol de contrôle de compétence
DR 400 120	un vol dans les 6 mois	un vol annuel avec un FI sur 120 140B,180, PA28 ou EXTRA	un vol de contrôle de compétence tous les 2 ans sur DR 400 120,140B ,180 ou PA 28
DR 400 135 CDI	un vol dans les 6 mois		un vol de contrôle de compétence tous les deux ans sur DR 400 120, 140B, 135 CDI, 180 ou PA 28
DR 400 140B et 180	un vol dans les 6 mois		un vol de contrôle de compétence tous les 2 ans sur DR 400 140B, 180 ou PA 28
PA 28	un vol dans les 3 mois		un vol de contrôle de compétence tous les 2 ans sur PA 28
EA 200	un vol tous les mois		un vol de contrôle de compétence ou solo supervisé tous les ans sur EA 200

Donc, à retenir :

Je DOIS faire un vol tous les ans avec un instructeur.

Une année sur deux un contrôle de compétence supervisé par l'instructeur référent (RDV obligatoire via le secrétariat). Le contrôle de compétence peut être effectué lors du vol de prorogation ou de renouvellement.

Emport de passagers

En plus de l'expérience récente, j'ai effectué dans les trois mois précédents 3 décollages et atterrissages sur le type d'aéronef.

PETIT MEMENTO À L'USAGE DU PILOTE UALRT

Prorogation - Renouvellement

Prorogation par expérience

- J'ai effectué dans les douze mois précédant l'expiration de ma SEP au moins 12h de vol dont au moins 6 en tant que PIC (Pilot In Command) et 12 décollages et atterrissages et fait un vol d'au moins 1h avec un FI ou FE selon un programme établi au préalable avec le FI ou FE. Il s'agit d'une formation de maintien de compétence.

Prorogation

Dans les douze mois précédant l'expiration de ma SEP, Je n'aurai pas effectué 12h de vol dont 6h en tant que PIC et/ou je n'aurai pas effectué 12 décollages et atterrissages.

Il s'agit d'une formation de maintien de compétence avec un FE uniquement :

- Je prends RdV pour que la formation se fasse AVANT l'expiration de la SEP.

Renouvellement

J'ai laissé passer la date d'expiration de ma SEP.

Ma qualification a expiré ; il faut donc la renouveler avec un FE selon un programme établi **par le HT** et suivre une formation complémentaire théorique et pratique.

- Qualification expirée depuis moins de 3 mois : à priori, aucune formation complémentaire requise avant le vol de contre le de compétence.
- Qualification expirée depuis plus de trois mois et moins d'un an : prévoir au moins 2 séances de formation complémentaires avant le vol de contrôle de compétence.
- Qualification expirée depuis un an mais moins de 3 ans : prévoir au moins 3 séances de formation complémentaire.
- Qualification expirée depuis plus de 3 ans : prévoir un programme de ré-entraînement fixé par l'instructeur référent après un vol d'évaluation et au moins 4 vols incluant le précédent.

Retour de vol

- Je nettoie mon avion, je le range s'il n'est pas prévu qu'il serve ensuite. Ce n'est pas le rôle dévolu au dernier instructeur présent.
- Je remplis TOUS les documents et, pour le cas (improbable) où l'informatique ferait défaut, je communique mon temps de vol par tout moyen ancien ou moderne au secrétariat et/ou à l'instructeur référent.
- J'ai observé un dysfonctionnement me concernant (ou pas).
 - celui-ci est d'ordre mécanique : je fais un signalement sur le carnet de route ET un signalement sur Aérogest.
 - celui-ci concerne la sûreté ou la sécurité des vols : alors, je remplis un REX/FFA sur Aérogest dans les plus brefs délais : cf. règlement UE 376/2014
 - celui-ci est d'ordre mécanique et peut impacter la sûreté ou la sécurité, alors, je fais les deux.